

Seuils d'information et d'alerte

Ces seuils sont fixés afin d'informer la population en cas d'épisode ponctuel de pollution. La prévision d'un dépassement du seuil d'alerte, ou d'un dépassement du seuil d'information pendant plusieurs jours consécutifs, peut également conduire la Préfecture à déclencher des mesures d'urgence pour la réduction des émissions polluantes.

Polluant	Seuil d'information et de recommandation	Seuil d'alerte
PM10	50 µg/m ³ en moyenne journalière	80 µg/m ³ en moyenne journalière
NO ₂	200 µg/m ³ en moyenne horaire	400 µg/m ³ en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives
O ₃	180 µg/m ³ en moyenne horaire	240 µg/m ³ en moyenne horaire
SO ₂	300 µg/m ³ en moyenne horaire	500 µg/m ³ en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives